

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné **Delphine PERRONCEL**, représentant légal du dispensateur de formation **TRIOM**, organisme déclaré sous le numéro d'activité 24 37 012 73 37 auprès du Préfet de TOURS, atteste que :

Monsieur BECCARIA Karl - Né(e) le : 28/12/1982
salarié (e) de l'entreprise **LIP NUCLEAIRE - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - ITN**

a suivi l'action de formation : **ASSEMBLAGES BOULONNES EN CNPE**
dans le cadre de la formation professionnelle continue relevant de l'article L6313-1 du Code du Travail :

Nature de l'action concourant au développement des compétences :	☒ Action de formation ☐ Bilan de compétences ☐ Action de VAE ☐ Action de formation par apprentissage
--	--

qui s'est déroulée du 14/09/2026 au 17/09/2026 / N° de session : M2638QA pour une durée totale prévue de 32:00 heures

Dates	Durées de Présence
14/09/2026	8:00
15/09/2026	8:00
16/09/2026	8:00
17/09/2026	8:00

Rappel des objectifs A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :	Mettre en pratique les savoir-faire cités au Référentiel de compétences sur les thèmes boulonnerie, brides, joints, démontage et remontage, KD-DI, métrologie, serrage : Identifier les prescriptions liées à l'acte technique de serrage des assemblages boulonnés. Contrôler la conformité des pièces constituant un assemblage boulonné. Réaliser un assemblage boulonné conforme. Distinguer les différentes méthodes de serrage. Réaliser un montage conforme des DI simple, multiple et KD. Identifier l'impact d'un sens de montage erroné d'un KD ou DI. Transmettre les informations permettant le calcul d'un couple de serrage l'outil de calcul en vigueur à la DPN.
Résultat de l'évaluation des acquis	Avis du formateur : Objectifs atteints - Oui

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : SAINT VULBAS,
Le : 17/09/2026

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation

